

**CALENDRIER DU MOUVEMENT**  
**DU PERSONNEL ENSEIGNANT 1<sup>er</sup> degré DU DIOCÈSE DES YVELINES**  
**POUR LA RENTRÉE de SEPTEMBRE 2026**

Vendredi 19 décembre	Lancement du mouvement Publication du calendrier et des démarches
Tous les enseignants du diocèse doivent remplir le formulaire en ligne envoyé par le chef d'établissement (même s'ils ne demandent aucune modification)	
du 5 au 23 janvier 2026  Faire les démarches EN LIGNE auprès de la DDEC et du Rectorat	<p><b>Mutation interdiocésaine</b> : demande de mutation hors des Yvelines (formulaire intra académique et/ou formulaire inter académique)</p> <p><b>Mutation sur poste spécialisé du 2nd degré</b></p> <p><b>Mutation intra diocésaine</b> : demande de mutation dans les Yvelines</p> <p>Demande de changement ou de renouvellement de <b>position administrative</b> (ex : temps partiel - disponibilité - congés - reprise à temps plein - retraite - retrep...)</p> <p><b>POUR TOUS : formulaire en ligne de la DDEC</b> (voir lien ou QR code)</p>
Vendredi 23 janvier 2026	Date limite des demandes individuelles de mouvement : DDEC et Rectorat Démarches en ligne à faire <b>auprès des deux instances obligatoirement</b> (conserver les accusés de réception)
Mardi 10 mars 2026	<p><b>Publication des postes</b> vacants et susceptibles d'être vacants</p> <p><b>Envoi aux chefs d'établissement des liens pour postuler</b></p> <p><b>Candidatures en ligne</b> à faire <b>auprès des deux instances obligatoirement</b> (conserver les accusés de réception) ainsi qu'auprès des établissements demandés</p>
Mercredi 25 mars 2026	Fin des candidatures auprès de la DDEC <b>et</b> du Rectorat

**Attention**

Toutes les démarches sont à faire **auprès de la DDEC et, en plus, auprès du rectorat** (démarches simplifiées ou Colibris)

**POUR AFFICHAGE**  
**Commission Diocésaine de l'Emploi**

**Tous les enseignants doivent obligatoirement remplir le formulaire en ligne « Rentrée 2026 : Mouvement des enseignants DDEC78 »**

Le lien vous sera envoyé par votre chef d'établissement ou vous pouvez scanner le QR code ci-dessous



**Réunions de la Commission Diocésaine de l'emploi**

<b>Mardi 10 février - 14h</b>
<b>Mardi 12 mai - 14h</b>
<b>Mardi 19 mai - 14h</b>
<b>Mardi 26 mai - 14h</b>
<b>Mardi 16 juin - 14h</b>
<b>Mardi 23 juin - 14h</b>
<b>Mardi 2 juillet – 14h</b>

**Pour information 2 CCMI se tiendront le 17 juin et 1er juillet 2026**

► **Toute demande doit passer par la Commission Diocésaine de l'emploi **et** par le Rectorat**

En respectant les procédures et les calendriers.

Aucune demande d'emploi, de ré-emploi ou de mutation et aucune proposition de poste qui ne serait passée par la Commission Diocésaine de l'emploi en premier lieu, ne pourra être étudiée et soumise au Rectorat pour validation.

**Le rectorat envoie ses propres formulaires ou lien que les enseignants doivent également compléter.**